



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-116918>

Département(s) de publication : **75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78**

Annonce n° **24-116918**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Préfecture de police de Paris

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 17750151700011

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75195

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 75, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 78

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://marches.maximilien.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 2400082

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Raphaëlle Couyat

**Adresse mail du contact** : Pp-dfcpp-marchespublics@interieur.gouv.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Une lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants, complétée par une personne habilitée (imprimé DC1 fourni dans le DCE) ; numéro unique d'identification SIREN ou SIRET délivré par l'INSEE et pouvoir habilitant le signataire si nécessaire. Une déclaration du candidat complétée (imprimé DC2 fourni dans le DCE ou téléchargeable dans sa dernière version).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services faisant l'objet du marché, livrées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'opérateur économique et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 13/11/2024 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

**Critères d'attribution :** Critère n°1 "Prix" pondéré à 60% Critère n°2 "Délai - Garantie de Temps de Rétablissement" pondéré à 30% Critère n°3 "Valeur environnementale" pondéré à 10%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Mise à disposition de liaisons optiques sur les plateformes - cellule de crise ORLY, ROISSY CDG et autres sites aéroportuaires au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 64200000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Mise à disposition de liaisons optiques sur les plateformes - cellule de crise ORLY, ROISSY CDG et autres sites aéroportuaires au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

**Lieu principal d'exécution du marché :** Ile de France

**Durée du marché (en mois) :** 36

**Valeur estimée (H.T.) :** 165000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Conformément aux modalités d'application de l'article R. 2192-10 du Code de la commande publique, le paiement des factures s'effectue dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la facture par l'administration, sous réserve d'exigibilité de la créance à cette date. Le défaut de paiement dans les délais entraîne l'application des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros. Le comptable assignataire est : Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris - 94 rue Réaumur - 75104 PARIS cedex 02. La dépense est imputée au Budget Spécial de la Préfecture de police - exercices 2024 et suivants à la section de fonctionnement : chapitre-article 93-1211, compte nature 6262. La consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire. Le contenu des plis remis par les opérateurs économiques est précisé à l'article 5 du règlement de la consultation (RC), les modalités de remise des plis sont précisées à l'article 6 du règlement de la consultation. Les critères d'analyse des offres sont détaillés à l'article 7.2.2 du règlement de la consultation. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 165 000 euro(s) HT sur trois ans. En cas de reconduction de l'accord-cadre selon les modalités de l'article 2.4 du présent document, le montant maximum pour cette dernière période est fixé à 55 000 euro(s) HT. L'accord-cadre est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 10 janvier 2025 ou de sa date de notification au titulaire si elle est postérieure. En absence de décision contraire du représentant du pouvoir adjudicateur,

notifié au titulaire au moins deux (2) mois avant l'échéance de la période en cours, l'accord-cadre est reconduit tacitement une (1) fois pour une durée d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/10/2024**